

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20029706

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

13 FEV. 2020

Le Greffier

N° d'entreprise : **0842 689 280**

Nom

(en entier) : **Valtris**

(en abrégé) :

Forme légale : **SC**

Adresse complète du siège : **Rue du déversoir, 1 à 6010 Couillet**

**Objet de l'acte : Remplacement représentant permanent - Démissions et nomination
d'administrateurs - Désignation du réviseur d'entreprise**

Extrait du PV de l'Assemblée Générale du 19 juin 2019

Point 2. Démission et remplacement de l'Administrateur délégué - information.

Préambule

Considérant que Tibi, par une délibération du Conseil d'administration daté du 9 janvier 2019, a marqué son accord sur la démission rendue par Monsieur Olivier Bouchat, Directeur Général.

Considérant que Monsieur Olivier Bouchat était le représentant permanent de Tibi.

Considérant que, conformément à l'article 35 des statuts de Valtris, le représentant permanent de Tibi assure les fonctions de Président et d'Administrateur délégué de Valtris.

Considérant que Monsieur Bouchat n'a dès lors plus le pouvoir de représenter Tibi au sein du Conseil d'Administration de Valtris srl.

Considérant qu'il y avait lieu de procéder au remplacement de Monsieur Olivier Bouchat et de désigner un nouveau représentant permanent.

Considérant que Tibi, par une délibération du Conseil d'administration daté du 9 janvier 2019, a décidé de désigner Monsieur Philippe Teller comme représentant permanent de Tibi au sein du Conseil d'Administration de Valtris srl.

Proposition de décision

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'acter:

- le remplacement de Monsieur Olivier Bouchat par Monsieur Philippe Teller pour représenter Tibi au sein du Conseil d'Administration de Valtris srl.

Décision

L'Assemblée Générale décide d'acter:

Article 1 : la désignation, en qualité de représentant permanent de Tibi aux fonctions d'administrateur délégué et de président, de Monsieur Philippe Teller en remplacement de Monsieur Olivier Bouchat;

Point 3. Remplacement d'un administrateur de catégorie A.

Préambule

Considérant que Tibi, par une délibération du Conseil d'administration daté du 9 janvier 2019, a marqué son accord sur la démission rendue par Monsieur Olivier Bouchat, Directeur Général.

Considérant qu'il y avait lieu de procéder au remplacement de Monsieur Olivier Bouchat et de désigner un nouveau représentant permanent.

Considérant que Tibi, par une délibération du Conseil d'administration daté du 9 janvier 2019, a décidé de désigner Monsieur Philippe Teller comme représentant permanent de Tibi au sein du Conseil d'Administration de Valtris srl.

Considérant que, dès lors, il y a lieu de remplacer la fonction d'administrateur occupée par Monsieur Philippe Teller.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/02/2020 - Annexes du Moniteur belge

Proposition de décision

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver:

- le remplacement de Monsieur Philippe TELLER par Monsieur Grégory SOUVEREYNS pour représenter Tibi au sein du Conseil d'Administration de Valtris srl.

Décision

L'Assemblée Générale décide d'acter:

Article 1: la désignation de Monsieur Grégory SOUVEREYNS en remplacement de Monsieur Philippe TELLER, en qualité d'administrateur pour représenter Tibi au sein du Conseil d'Administration.

Point 9. Renouvellement du mandat du réviseur Brankaer P. & Partners pour nouvelle période de trois ans.

Le Président précise que le mandat de commissaire arrive à échéance avec la clôture de l'année comptable 2018. Le mandat ayant une durée de trois ans et pouvant être renouvelé, il est demandé aux associés de statuer la sur nomination et ce pour un nouveau mandat de trois ans de la Société Civile BRANKAER Ph. & Partners, ayant adopté la forme d'une société SPRL. Cette société a désigné comme représentant, Monsieur Ph. BRANKAER, réviseur d'entreprises. La rémunération de ces fonctions est fixée à 3.800 € HTVA par an et non indexée. Cette nomination se poursuivrait ainsi jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de 2021.

Monsieur le Président invite les représentants des associés publics à voter en séance.

Le résultat est le suivant:

Suffrage valablement exprimé : 5.580 parts sociales

Voix POUR : 5.580

Voix CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Les points sont adoptés.

Pour extrait conforme

Philippe TELLER,
Président